

N°AR_10_2026

ARRÊTÉ INTERCOMMUNAL

OBJET : Délégation de fonction et de signature au 8ème Vice-Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Le Président de la Communauté Brie des Rivières et Châteaux,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu la délibération n°DEL_056_2026 en date du 7 avril 2026 portant élection du président,

Vu la délibération n°DEL_058_2026 en date du 7 avril 2026 portant élection des vice-présidents,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter du 7 avril 2026 il est donné délégation de fonction et de signature à Monsieur Patrice MOTTÉ 8^{ème} vice-président en charge du développement touristique.

Article 2 :

Objectif principal : Valoriser le patrimoine et les paysages du Val d'Ancoeur, promouvoir les acteurs touristiques locaux, et renforcer l'attractivité du territoire via des événements et une communication ciblée.2

A ce titre, il assurera dans ce domaine de compétence les fonctions suivantes :

- Participer et suivre les travaux du plan paysage qui visent à mettre en valeur, préserver et promouvoir l'environnement, le patrimoine et la qualité et la diversité des paysages du val d'Ancoeur afin de favoriser le tourisme tout en préservant la qualité de vie des habitants,
- Promouvoir et associer les acteurs touristiques du territoire (Hébergeurs, restaurateurs, artisans locaux, professionnel du loisirs etc ...) dans le cadre d'événements,
- Maintenir un dialogue régulier avec les professionnels du tourisme,
- Favoriser la montée en nombre et en qualité de l'offre d'hébergement et de restauration,
- Informer les hébergeurs sur leurs obligations au regard de la taxe

de séjour,

- Expliquer l'utilisation de la taxe de séjour,
- Participer et suivre les événements qui contribuent à l'attractivité du territoire comme les rallyes du Val d'Ancoeur, la rando des 3 châteaux, journées des plantes et arts du jardin ...
- Superviser les actions de promotion et de communication touristique,
- Assurer la coordination avec Seine et Marne attractivité en termes de promotion,
- Développer la visibilité numérique et les supports de promotion,
- Participer aux salons, événements et réseaux de promotion territoriale,
- Renforcer l'image et la notoriété du territoire,
- Encourager le développement d'itinéraires, circuits et produits touristiques,
- Valoriser le patrimoine naturel, culturel et historique du territoire,
- Accompagner les porteurs de projets touristiques.

Article 3 :

Pour l'accomplissement des missions qui leur sont confiées, les Vice-Présidents travaillent en collaboration avec les services intercommunaux.

Article 4 :

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

Article 5 :

La signature du Vice-Président sera précédée de la mention « par délégation du Président ».

Article 6 :

Monsieur le Président et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 :

Le présent arrêté :

- Sera inscrit au registre des actes administratifs de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.
- Sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne au titre du contrôle de légalité.
- Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage et de sa

transmission au contrôle de légalité.

- Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Notifié le

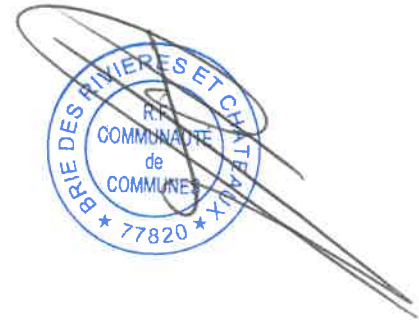
Nom : **MOTTE Patrice**

Prénom :

Signature de l'élue :

Fait au Châtelet-en-Brie,
Le 07.04.2026

Christian POTEAU
Président



Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 23/04/2026



ID : 077-200070779-20260407-AR102026-AR